

Avis administratifs

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS

AVIS ADMINISTRATIF

Institution d'un nouveau périmètre de droit de préemption urbain sur la commune de l'Hôpital-Camfrout

Par délibération en date du 11 avril 2018, le conseil de la communauté du Pays de Landerneau-Daoulas a institué un nouveau périmètre de droit de préemption urbain sur les zones U et AU du PLU de la commune de l'Hôpital-Camfrout.

COMMUNE DE BADEN

PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération n° 64/2018 en date du 3 avril 2018, le conseil municipal de Baden a approuvé la modification n° 6 simplifiée du plan local d'urbanisme.

Enquêtes publiques

PRÉFET DU FINISTÈRE - COMMUNE DE BREST

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Centre hospitalier régional universitaire de Brest Réaménagement et développement du site hospitalier de la Cavale Blanche

Par arrêté préfectoral du 24 avril 2018, une enquête publique, sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours consécutifs, est prescrite du mercredi 23 mai 2018 au ven-



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Zonage d'assainissement des eaux pluviales

Par arrêté n° 72-2018 du 11 avril 2018, Mme Nathalie Bernard, maire de Plougasnou, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Plougasnou, du 2 mai 2018 au 5 juin 2018 inclus, soit une durée de 35 jours.

- une note de présentation non technique ;
- un dossier d'étude de zonage d'assainissement avec une carte de zonage d'assainissement des eaux pluviales ;
- la décision de l'autorité environnementale au titre de l'examen au cas par cas (MRAE n° 2017-005334) en date du 8 décembre 2017.

Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie de Plougasnou, 22, rue de Primel, 29630 Plougasnou.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier d'enquête publique et des pièces qui l'accompagnent, sur un support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de Plougasnou, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, et le samedi, de 9 h à 12 h, et consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie ou les adresser par courrier (à l'attention du commissaire enquêteur, 22, rue de Primel, 29630 Plougasnou) ou par voie électronique (enquete@plougasnou.fr) en précisant en objet "observations - Plougasnou".

En outre, le dossier sera consultable sur le site Internet de la mairie de Plougasnou (www.mairie-plougasnou.fr) et sur le site Internet de la mairie de Plougasnou (www.mairie-plougasnou.fr) et sur le site Internet de la mairie de Plougasnou (www.mairie-plougasnou.fr).

Mme Nicole Jouan, attachée principale de la fonction publique territoriale à la mairie de Plougasnou, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif. Elle recevra les observations du public en mairie de Plougasnou, les mardi 2 mai de 14 h à 17 h, lundi 14 mai de 9 h à 12 h et mardi 5 juin de 9 h à 12 h.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès réception, à la mairie de Plougasnou et à la préfecture, ainsi que sur le site Internet de la mairie de Plougasnou et à la préfecture, de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès des services de la mairie de Plougasnou.

Vie des sociétés - Formalités diverses

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Vie des sociétés - Autres

COMMUNE DE LOCCOÛENOLÉ

LOCATION-GÉRANCE

La commune de Locquénolé, mairie, 6, place de la Liberté, 29670 Locquénolé, propriétaire du fonds de commerce multiservices dénommé "Ti Guénolé", l'a donné à bail, à titre de location-gérance, à la SNC Charmain & Cie, représentée par ses gérants Mme Charline Oster et M. Germain Renner, pour l'exploiter à Locquénolé au 4, place de la Liberté, pour une durée minimale de trois (3) ans à compter du 18 avril 2018.

Fait à LOCCOÛENOLÉ, le 27 avril 2018 Julien GODEC, conseiller municipal de LOCCOÛENOLÉ

M^e Matthieu WALLBOTT, notaire associé de la SCP dénommée "Laurence MEYER et Matthieu WALLBOTT, notaires associés", titulaire d'un office notarial à LAN-MEUR (29), 13, route de Morlaix.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par M^e Wallbott, notaire à Lanmeur, le 9 avril 2018, enregistré au service des impôts de Brest 1, le 20 avril 2018, dossier 2018 16329. Par la SAS Maribo, dont le siège est à Locquirec (29241), 54, Nouvelle-Côte, immatriculée au RCS de Brest sous le numéro 810 138 636. Au profit de la SAS Au P'tit Marché, dont le siège est à Locquirec (29241), 54, Nouvelle-Côte, immatriculée au RCS de Brest sous le numéro 810 138 636.

D'un fonds de commerce d'épicerie, alimentation générale, vente d'articles divers non alimentaires, dépôt de journaux et dépôt de pain, exploités sous l'enseigne "Au P'tit Marché", exploités à Locquirec (29241), 54, Nouvelle-Côte, pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de Brest sous le numéro 810 138 636. Prix : 75.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 66.750 € et au matériel. Entrée en jouissance pour 8.430 €.

Oppositions reçues en l'étude de M^e Matthieu Wallbott, notaire à Lanmeur (29620), 13, route de Morlaix, ou domicilié à été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC.

Pour insertion, le notaire

M^e Yves BERTHOU, notaire à QUIMPER (Finistère), 6, quai du Steir

CESSION DE FONDS ARTISANAL

Suivant acte reçu par M^e Berthou, le 8 mars 2018, enregistré au service des impôts de Brest 1, le 20 avril 2018, dossier 2018 16329.